

## Recommandations de vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale extraordinaire EDF du 26 juillet 2016

| N°<br>résolution | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Détail et commentaires éventuels                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Consigne<br>de vote |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 1                | <b>Dotation de la réserve légale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Doter la réserve légale d'un montant de 8 millions d'euros imputés sur le compte report à nouveau.                                                                                                                                                                                                                          | POUR                |
| 2                | <b>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</b>                                                                                                                                                                                                              | Termes identiques à la 10 <sup>ème</sup> résolution adoptée par l'AG du 10 mai 2016 (qu'Energie en actions avait soutenue), à l'exception du plafond nominal d'augmentation de capital social, qui est doublé, pour donner à EDF une plus grande flexibilité pour réaliser l'opération envisagée d'augmentation du capital. | POUR                |
| 3                | <b>Autorisation donnée au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de la 12ème résolution adoptée lors de l'AG mixte de la Société du 12 mai 2016, de fixer librement le prix d'émission, dans la limite de 10 % du capital par an.</b>                          | Energie en actions, qui avait recommandé de voter contre la 12 <sup>ème</sup> résolution de l'AG du 12/5/16, reste opposée à une augmentation de capital qui ne serait ouverte qu'à des gestionnaires de portefeuille ou à un cercle restreint d'investisseurs.                                                             | CONTRE              |
| 4                | <b>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.</b>                                                                                                                                                                                                                         | Energie en actions approuve cette résolution, en souhaitant qu'elle soit effectivement mise en œuvre afin de relancer l'actionnariat salarié dans le groupe EDF.                                                                                                                                                            | POUR                |
| 5                | <b>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.</b>                                                                                                                                                                                                                               | Energie en actions approuve cette résolution, en souhaitant qu'elle soit effectivement mise en œuvre afin de relancer l'actionnariat salarié dans le groupe EDF.                                                                                                                                                            | POUR                |
| 6                | <b>Régularisation, en tant que de besoin, de l'Assemblée générale mixte de la Société du 12 mai 2016 et en conséquence des décisions prises et des résolutions adoptées, à l'exception de la 10ème résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires).</b> | Régularisation de l'omission de la publication de l'avis de convocation dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social au plus tard 15 jours avant la réunion de l'assemblée prévue par le code de commerce (article R. 225-67 du Code de commerce).                                                | Abstention          |

|   |                                                |  |      |
|---|------------------------------------------------|--|------|
| 7 | Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités |  | POUR |
|---|------------------------------------------------|--|------|

**Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET**

[contact.energieenactions@gmail.com](mailto:contact.energieenactions@gmail.com) <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF.

Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché.

Energie en actions souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.